

Pétition « Pour la santé des paysans et des citoyens »

Initié par le Collectif « zéro phyto dans nos canaux »

Tout d'abord, **Bonjour** à toutes et tous. **Merci** d'avoir signé la pétition « Pour la santé des paysans et des citoyens » et de soutenir un avenir plus sain.

Nous avons choisi de mettre notre pétition sur la plateforme openpetition pour le plus grand respect des données personnelles. Pour cette raison, nous n'avons pas accès à vos adresses mails et vous recevez ce message par l'intermédiaire de la plateforme.

Si vous souhaitez participer aux groupes de travail ou simplement être informé-e des avancées du collectif, écrivez-nous sur : zerophytosalon@gmail.com

Afin que vous compreniez l'intention constructive et partenariale de notre démarche, il faut vous expliquer ses origines. Nous ne souhaitons pas pointer du doigt qui que ce soit mais aider de notre mieux pour que cet état de fait stoppe au plus vite et dans le calme.

Depuis **2019**, T. Gozzerino, maraîcher bio qui vend sa production en AMAP, installé dans le quartier de Bel-Air à Salon de Provence, a essayé de faire diminuer sérieusement les désherbages utilisant des traitements chimiques de synthèse de ses voisins essentiellement sur les bords de route et les canaux puisque cela impacte directement tout le monde.

Il faut dire que depuis quelques années, de fortes relations d'intoxication ont été avérées.

Décès de son père en 2012 d'un lymphome. Décès en 2018, d'un voisin agriculteur d'un cancer de la prostate, 2 maladies reconnues maladies professionnelles pour les utilisateurs de pesticides (la MSA active le fonds d'indemnisation pour les victimes de pesticides). Là c'est bien avéré la MSA elle-même reconnaît la maladie professionnelle directement imputable à l'utilisation des pesticides au point de verser des indemnités pour cela.

2021, il a commencé à parler aux agriculteurs autour de lui, aux techniciens et aux élus des pratiques de certains agriculteurs du quartier qui continuaient à utiliser des traitements chimiques de synthèse. Il a essayé de convaincre pour que chacun comprenne que c'était, avant tout, dans son propre intérêt.

Son intention était tout simplement de protéger ses voisins, sa famille et la population générale.

Mais ces pratiques ne semblaient choquer personne.

Il a demandé à mettre ce sujet à l'ordre du jour des commissions agricoles. Malheureusement il n'y a jamais été invité.

Apprenant qu'il y avait une élue à l'environnement, il a commencé à lui envoyer des informations et des photos pensant que cela ferait bouger les choses mais il n'en a rien été.

Il a fait des essais avec de l'acide pélargonique (béluka) moins nocif, apparemment, que les produits systémiques de synthèse et a montré les résultats à l'élue municipale à l'environnement. Mais finalement ce produit ne peut pas être utilisé en Bio.

En parallèle, il envoyait 3 ou 4 fois par an ses constats aux agriculteurs et aux élus.

Toujours en **2021**, il a mis dans les boîtes aux lettres de son impasse une charte de non utilisation de désherbants chimiques de synthèse qu'il avait rédigée et qu'il leur proposait. Espérant qu'en faisant appel au bon sens et la coopération, cela ne pourrait que fonctionner. Résultat : Une seule signature sur 10 voisins agriculteurs ou propriétaires de terres agricoles.

Personne encore n'a vraiment réagi.

Un autre voisin agriculteur proche est décédé l'an dernier (2023) d'une leucémie.

Début 2024, Il a envoyé des messages de plus en plus réguliers à A.Gomez et M.Bonfillon (adjointes à l'environnement et à l'agriculture de la ville de Salon) car il y a eu de plus en plus de traitements. Toujours pas de réactions, même pas de réponses.

Mai 2024 décès de sa voisine d'une maladie de la moelle épinière et du rein. 4 personnes de son impasse ont consulté le même hématologue de Salon qui a dit qu'il y avait des causes environnementales certaines.

Une de ses amies agricultrice a un Lymphome de type B.

À bout de souffle de porter tout cela tout seul et sans avancée, il s'est décidé à appeler des associations pour le conseiller et le soutenir.

En 2024, Une étudiante en Master 2 BEE Biodiversité Environnement et Énergie vient faire son projet de fin d'étude sur le site. Elle connaissait les réglementations et avait une expertise qui confirmait que tous ces traitements étaient interdits.

L'OFB Office Français de la Biodiversité a été contacté à ce moment-là et a commencé une enquête. Leurs agents ont rapidement constaté les infractions sur le réseau hydrographique.

C'est à ce moment-là qu'il y a eu un appel à des associations FNE, AMAP de la Crau et Paniers Marseillais pour être soutenu car cela devenait trop difficile à porter seuls.

5 juin 2024 : dépôt de plainte contre X pour utilisation non conforme de pesticides et pollution de l'eau dans la Crau de la part de FNE Paca et FNE 13

Depuis début juin 2024, certains membres de notre Amap se sont réunis avec Thierry, Marie (l'étudiante bientôt diplômée) et notre ancien maraîcher à la retraite pour échanger officiellement sur le sujet et explorer les pistes d'actions qui s'offraient à nous.

L'OFB a commencé à interviewer certaines personnes car le procureur a déclenché une enquête judiciaire.

Nous avons contacté la FNE pour nous informer de leur action. Un représentant local nous a alors contacté par mail. Nous l'avons invité à notre 4^{ème} réunion, le 24 juillet.

Création du collectif le 24 juillet 2024

Courant du mois d'août, il y a eu des convocations à la gendarmerie.

Avancées des différents groupes depuis : celles-ci sont apportées par tous les membres au fil de leurs recherches et démarches mais pour plus de lisibilité, je les ai rangés par thème.

Santé :

-Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé le glyphosate dans le groupe 2A, celui des agents probablement cancérogènes pour l'être humain.

-Nous rassemblons des associations concernées, des médecins et des scientifiques spécialisés. Notre travail s'oriente vers 2 axes : créer un observatoire santé territorial et mener des actions de prévention. Une de nos membres, Michèle Blanc est également la présidente de la commission prévention du Comité Territorial des Bouches-du-Rhône (CTS 13). Dès le 13 juin le comité s'est saisi du sujet et va accompagner les actions.

Solutions techniques : traitements alternatifs au glyphosate

En raison de la ZNT (Zone de Non Traitement), tout traitement chimique (bio ou non-bio) doit respecter une distance de 5 m de toute zone aquatique : point de captation, rivière, canal ou filiole...

* Le traitement mécanique reste donc la seule solution.

D'ailleurs, dans la plupart des villes voisines (Miramas, Mallemort), le désherbage ne se fait que de façon mécanique.

Quels sont les besoins ?

- Cureuse de fossé, broyeur d'accotement - Godet faucardeur

Coût 12 000 € ou compter 70 €/ h main d'œuvre + machine auquel il faudrait soustraire le temps passer à désherber chimiquement ainsi que le coût du glyphosate qui, du coup, serait épargné.

D'où la nécessité d'interpeler les autorités à différents niveaux (commune, chambre d'agriculture, département, région, ministère) afin d'obtenir des aides pour les agriculteurs.

Il y a peut-être des faucardeurs qui pourraient être mutualisés chez les agriculteurs, dans les syndicats d'arrosage ou aux services techniques de la mairie.

Règlementations : Les textes s'accordent pour l'interdiction de déverser des produits chimiques de synthèse dans le réseau hydraulique.

-Des herbicides ont été appliqués directement sur les éléments du réseau hydrographique. Les éléments traités sont des cours d'eau au titre de deux catégories. D'une part, juridiquement ils répondent à la définition de l'arrêté du 4 mai 2017 (article 4) ; d'autre part, certains cours sont repérés en bleu sur la carte IGN.

-Il est interdit de répandre un produit phytopharmaceutique à moins de 5 mètres des cours d'eau. Article L.253-17 du Code rural et de la pêche maritime.

-Article L.216-6 du code de l'environnement : « Le fait de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles, souterraines ou les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions entraînent, même provisoirement, des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune... »

-Le glyphosate a été classé par l'ECHA comme toxique pour la vie aquatique, avec des effets à long terme (Aquatic Chronic 2 ; H411). Le glyphosate présente des risques majeurs pour les milieux aquatiques², mais aussi pour la santé humaine (agent probablement cancérigène pour l'être humain : CIRC).

- Nous étudions les réglementations liées à la labellisation du « foin de Crau » qui est arrosé par débordement de ces canaux (irrigation gravitaire) et les conditions d'obtention d'un classement au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO de ce mode d'arrosage puisqu'il semblerait que cette demande soit en cours.

Action citoyenne :

- Nous avons demandé à rencontrer les élus à l'agriculture, à l'environnement et à la santé cet été. Nous avons été reçus le 1^{er} août malgré l'absence de l'élue à la santé. Nous avons obtenu 4 points importants : une invitation à la prochaine commission agricole, des rencontres régulières avec les élus environnement et agriculture pour avancer sur la mise en action de solutions, une invitation au SAGE de la SYMCRAU (organisme qui gère la nappe de la Crau) et nous avons proposé d'aider au montage de dossiers de PSE afin de permettre aux paysans de trouver des aides financières pour compenser le travail de désherbage mécanique.

- Nous avons envoyé une lettre recommandée à Monsieur le Maire de Salon pour lui demander d'intervenir afin de calmer les esprits échauffés qui poussaient certains à porter menaces et insultes. D'ailleurs la Confédération Paysanne a envoyé le même genre de lettre au Préfet.

N'ayant pas de nouvelles ni des uns, ni des autres à la date du 13 septembre (notre dernière réunion), nous avons décidé de relancer les élus par un mail. À suivre.

- Nous avons lancé une pétition de soutien et, grâce à vous, elle atteint, à cette heure, les 400 signatures. L'objectif est de 500 signatures avant de la déposer en mairie. Continuez à la diffuser et à la porter. Merci, merci, MERCI.
- Avec Les Paniers Marseillais, nous allons demander une entrevue avec le Président de la Chambre d'Agriculture afin de connaître sa position sur le sujet et ses capacités à aider les agriculteurs et à nous aider.

Autres : Nous sommes soutenus par Les Amap de Provence, réseau des Amap (Association pour le maintien de l'agriculture Paysanne) en Région PACA, les Paniers Marseillais, l'AMAP Atoutbio à Martigues et la Confédération Paysanne.

Pour nous contacter : zerophytosalon@gmail.com